

Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE

Dimanche 13 avril 1969

0,50 F

Des carrosseries
partent de Trédion
(Morbihan)
vers le monde entier

- p. 3 -

NOTRE TABLE

RONDE :

- Les administrés
contre
l'administration
- Une espérance
en Bretagne

- p. 16 -

L'arrondissement
de Brest donne
l'exemple du
travail en commun
entre les municipalités

- p. 10 -

Projet d'une
Confédération Armoricaïne

- p. 10 -

NOUVELLES
RÉGIONALES

- p. 5 et 11 -



Rue du Petit-Fort.

DINAN

MILLE ANS D'HISTOIRE

- p. 11 -



PERCEVAL

DES ROMANS
DE LA TABLE RONDE

- p. 10 -

DES LAÏCS POURRAIENT DISTRIBUER LA COMMUNION ET LE PORTER AUX MALADES

Un projet de loi est en discussion au Sénat de la Communauté. Il s'agit de permettre aux laïcs de distribuer la communion et de porter aux malades. Ce projet a été adopté par le Sénat le 12 avril 1969. Il prévoit que les laïcs pourront distribuer la communion aux malades et aux personnes âgées, sous la supervision d'un prêtre. Le projet a été adopté à l'unanimité.

DU JEUDI SAINT A PAQUES EN ÉCOUTANT PAUL VI

Le pape Paul VI a prononcé son discours de Noël. Il a évoqué la grande fête de Noël et la joie que cela procure. Il a également évoqué la situation de la Communauté et les défis qui s'y posent. Il a encouragé les chrétiens à rester fidèles à leur foi et à servir leur prochain.

Le pape a également évoqué la situation de la Communauté et les défis qui s'y posent. Il a encouragé les chrétiens à rester fidèles à leur foi et à servir leur prochain.

Eglise

Le pape Paul VI a prononcé son discours de Noël. Il a évoqué la grande fête de Noël et la joie que cela procure. Il a également évoqué la situation de la Communauté et les défis qui s'y posent. Il a encouragé les chrétiens à rester fidèles à leur foi et à servir leur prochain.

ANNUAIRES LÉGALES

Samedi 12 - Dimanche 13 Avril 1969

22 COTES-DU-NORD
Etude de M. MAHE, Notaire à CHATEAUBRIEN.
Etude de M. MAHE, Notaire à CHATEAUBRIEN.
Etude de M. MAHE, Notaire à CHATEAUBRIEN.

23 FINISTÈRE
Etude de M. CORVELLEC, Notaire à PLOUHAZEC.
Etude de M. CORVELLEC, Notaire à PLOUHAZEC.
Etude de M. CORVELLEC, Notaire à PLOUHAZEC.

24 MORBIHAN
Etude de M. HENRI, Notaire à BREST.
Etude de M. HENRI, Notaire à BREST.
Etude de M. HENRI, Notaire à BREST.

25 ILLÉ-DE-FRANCE
Etude de M. LEBLANC, Notaire à NANTES.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à NANTES.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à NANTES.

26 MAYENNE
Etude de M. LEBLANC, Notaire à ANGERS.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à ANGERS.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à ANGERS.

27 SAOÛRE-AUTUNNAIS
Etude de M. LEBLANC, Notaire à DIJON.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à DIJON.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à DIJON.

28 BOURGOGNE-FRANCAIS
Etude de M. LEBLANC, Notaire à DIJON.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à DIJON.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à DIJON.

29 NORMANDIE
Etude de M. LEBLANC, Notaire à CAEN.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à CAEN.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à CAEN.

30 BRETAGNE
Etude de M. LEBLANC, Notaire à NANTES.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à NANTES.
Etude de M. LEBLANC, Notaire à NANTES.

Maintenant on peut dire « M. le Cardinal »

Une instruction de la Secrétairerie d'Etat annonce que les évêques peuvent désormais être appelés « M. le Cardinal ». Cette mesure a été prise pour honorer les évêques et reconnaître leur rôle important dans l'Église. Elle s'applique à tous les évêques, y compris ceux qui ne sont pas encore cardinaux.

Un appel sans complaisance aux consciences libres

C'est un appel à la conscience libre. Il s'agit de rappeler à tous les chrétiens que leur foi doit être vivante et personnelle. Il faut éviter le conformisme et rester fidèles à la vérité. Cet appel est adressé à tous les chrétiens, sans exception.

En Espagne de la Semaine Sainte en question

Les témoins de la Semaine Sainte ont été interrogés sur leur foi et leur engagement. Ils ont exprimé leur confiance en Dieu et leur dévouement à l'Église. Ces témoignages ont été recueillis dans le cadre d'une enquête menée par les autorités ecclésiastiques.

Mgr LALLIER : Ne pas juger les prêtres retournés à l'état laïc

Mgr Lallier a déclaré que les prêtres retournés à l'état laïc ne doivent pas être jugés. Il a souligné que ces prêtres ont fait un choix personnel et qu'il faut leur faire confiance. Il a également souligné l'importance de la formation et de la spiritualité des prêtres.

Les soufrances du Pape

Le pape Paul VI a souffert de douleurs pendant sa messe de Noël. Ces douleurs ont été attribuées à une infection urinaire. Le pape a continué à exercer ses fonctions malgré ces souffrances. Ses proches ont veillé sur lui et lui ont apporté tout le soutien nécessaire.

Les soufrances du Pape

Le pape Paul VI a souffert de douleurs pendant sa messe de Noël. Ces douleurs ont été attribuées à une infection urinaire. Le pape a continué à exercer ses fonctions malgré ces souffrances. Ses proches ont veillé sur lui et lui ont apporté tout le soutien nécessaire.

NOTRE TABLE RONDE

La méfiance et le mépris entraînent l'insubordination, l'irresponsabilité, la colère, et vice-versa, ce se débattent administrations et administrés depuis Napoléon, mieux, depuis l'occupation romaine.

Pour certains, la réforme régionale est une modernisation de l'administration devant lui permettre un contrôle encore plus efficace des administrés.

Pour d'autres, au contraire, c'est la condition d'une participation des citoyens aux décisions, participation bien évidemment impossible à l'échelle d'un pays de 50 millions d'habitants.

● LES ADMINISTRÉS CONTRE L'ADMINISTRATION

● UNE ESPÉRANCE EN BRETAGNE

LES CITOYENS ET LE PRÉFET

Les uns et les autres ont travaillé au projet. Cependant tous, conscients de l'aventure et des risques d'une opération bouleversant de fond en comble l'administration semblent s'être accordés pour que, au moins dans un premier temps, les citoyens, après avoir allumé la mèche le 27 avril, ne restent pas sur les lieux : chantage interdit au public et quel chantage !

De fait, la réforme est fort peu démocratique, on demande simplement aux électeurs de dire oui pour créer une institution sans suffrage universel direct. Le préfet sera, par ailleurs, tout puissant face à un Conseil où le président changera tous les deux ans ; par le choix des organisations représentées, qui ne seront donc pas forcément les mêmes dans toutes les régions ; c'est encore le préfet qui aura, en partie composé l'assemblée régionale. C'est toujours lui qui sera seul habilité pour la convoquer.

Le choix du chef-lieu des régions sera décidé en Conseil d'Etat. On ne peut dire plus clairement que les Conseils régionaux ne sauraient représenter la région. Nous verrons plus loin combien manqueraient aux régions les moyens de s'administrer librement et là, préfets et Conseils régionaux sont dans le même sac.

Du moins, l'assemblée pourra établir son ordre du jour et pousser les séances seront publiques un conseiller pourra toujours faire entendre ce qu'il tient à dire. Si le Conseil n'a pas de Commission permanente officielle pour préparer ses dossiers, il pourra toutefois financer un organisme privé tel par exemple que le CELIB en Bretagne.

Les libertés « culturelles » se réduiront à pouvoir battre des écoles indifférentes et à écouter des émissions télévisées sans originalité et pourtant...

L'autre jour, dans le Paris-Brest, j'entendis un paysan, nouvelle recrue, fourragère à l'épave, expliquer à son voisin : « Les Bretons voteront OUI, parce qu'ils veulent tous l'indépendance. »

LE RETOUR DU « CLUB DES BRETONS » ?

L'effet le plus important et aussi probablement le plus inattendu de ses promoteurs sera la reconstitution, après près de deux siècles, du « Club des Bretons » à l'Assemblée nationale.

A une date encore récente on pouvait voir Lorientais et Bretons se disputer dans l'hémicycle en faveur de tel ou tel équipement portuaire, Briochins et Quimpérois se battre en ordre dispersé pour obtenir telle rallonge de crédit. « Bataille de chiffonniers ! » disait l'un de leur collègue au président Plevin...

C'est désormais à Rennes, chef-lieu d'une Bretagne centralisée, que les Bretons laveront leur linge sale, loin des regardés autres régions.

A Paris, leur front sera par contre sans fissure. Il s'agira, en effet, suivant l'article II du décret, de défendre en bloc l'enveloppe de la Bretagne, et cela chaque année.

assemblées ou éviter qu'elles ne soient trop régionales, du moins en Bretagne. En fait, la nature de l'Assemblée bretonne cantonnée à discuter sur les équipements scolaires urbains ou autres, en sera peu affectée. Par contre, par un curieux retour de flamme, le visage de l'Assemblée nationale en sera bouleversé. Les assemblées régionales resteront régionales, mais l'Assemblée nationale risquera fort d'être balkanisée.

Déjà, le député qui est normalement élu pour les affaires nationales, traite avec lui les soucis de sa circonscription. Obliger les députés nationaux à être aussi députés régionaux, c'est encourager, sinon institutionnaliser, un état de fait contraire à l'esprit de la loi !

Dans un premier temps, cela sera fort sain, car cela contraindra à remettre sur le métier la réforme ; elle en a besoin.

ÉTERNELS MENDIANTS

Le budget de la Bretagne sera alimenté essentiellement de trois façons : l'impôt, la subvention globale et des subventions particulières correspondant à sept grands secteurs d'équipement, enseignement, santé publique, etc.

Ne parlons pas des emprunts qui ne sont qu'anticipation sur des recettes futures.

Par ailleurs, en raison de leurs importance, certains grands projets seront réalisés directement en Bretagne par l'Etat.

Cette situation nous est-elle favorable ? Grands projets, subventions globales, sectorielles, impôts, feront-ils remonter

ira croissant. Les régions « favorisées » seront donc les régions les plus urbanisées et les plus coûteuses.

Il en était déjà de même pour le V-Plan où la Bretagne, avant d'appuyer son dialogue, n'avait que 2 % des crédits routiers par exemple.

● LES IMPÔTS. Bretagne Dimanche du 24 novembre 1968 (notre Table ronde) en a beaucoup parlé. Il semble que seuls soient régionalisables sans injustice pour la Bretagne et les autres régions peu industrialisées de France les impôts sur le foncier (déjà impôt légal) et les impôts sur la consommation d'énergie (et non des entreprises). L'exemple allemand montre que toute autre solution conduit à des impasses ou à des péraquations plus ou moins arbitrairement calculées et rend finalement illusoire la liberté de prélever sur même les impôts incriminés.

● En tout état de cause, la Bretagne, région moins riche que d'autres, disposera de moindres ressources fiscales.

Il n'y aura donc pas grand-chose de changé sur le plan du développement par rapport à la période précédant la réforme. La vie continuera à se concentrer dans la région parisienne. Seule la crainte d'une révolte des mendiants amènera le pouvoir à retarder quelques investissements accompagnant la croissance des régions fortes pour entraîner celles que la centralisation a rendues flasques.

Devant cette situation, la Chambre balkanisée, dont nous avons parlé, sera amenée très rapidement à réclamer un système de répartition des richesses tel qu'elles cessent de s'accumuler toujours dans les mêmes régions, accablant les autres à la révolte et menaçant ainsi l'unité nationale.

LA RUSE DES SUBVENTIONS

Aide liée, la subvention de l'Etat à la Bretagne sera répartie en sept parts prédéterminées. La subvention globale permettra certes d'accroître de façon différenciée le montant de ces parts, mais la région n'en sera guère plus libérée pour autant pour appliquer sa stratégie de développement.

En effet, ce qui incite les collectivités locales à demander moins de routes ou plus de stades, moins d'hôpitaux ou plus de logements, moins d'écoles neuves ou plus de piscines, moins de réaménagement ou plus de sentiers pédestres, c'est la façon dont les prix de ces divers équipements sont fixés ou de ceux aux yeux de ces collectivités locales. Par le jeu de taux de subvention pouvant aller de 0 à 80 % et plus.

C'est là que réside la véritable liberté d'orienter le développement.

En déterminant ses enveloppes par secteurs, l'Etat ne fait qu'adapter le montant de ses subventions à une demande qu'il a lui-même définie en fixant dans des conditions d'ailleurs historiquement obscures, ses taux de subvention.

Faire sauter ce verrou sera très certainement l'une des principales tâches des nouvelles assemblées régionales, l'autre étant en bonne logique la réforme communale et départementale.

Posons tout de même la question européenne : la réforme régionale rendra-t-elle possible une Europe fédérée de régions ? Nos parlementaires semblent prêts, pas la France. Dans notre Table ronde de novembre, nous avions pris parti pour cette Europe d'inspiration fédéraliste, pensant que l'Europe des Etats ne se fera pas ; il est, en effet, difficile d'imaginer un pays européen où les pouvoirs seraient aussi concentrés qu'ils le sont actuellement en France.

ON ESPÈRE BEAUCOUP

Il est naturel, dès lors que l'on parle de régionalisation, que, surtout en Bretagne, l'on espère. La déception qui a suivi la publication des textes ne doit cependant pas nous conduire à désespérer.

Reste à savoir si la future institution régionale pourra progresser d'elle-même. La loi ne lui en laisse guère la possibilité. Sera-t-elle alors assez attractive pour attirer des hommes nouveaux qui auront la volonté ferme de la faire progresser ? Cela dépendra, bien sûr, de l'importance du pouvoir en jeu.

En tout cas, c'est la première fois dans l'histoire de France que l'administration parisienne abandonne quelques pouvoirs. Il faudra un référendum, il faudra faire voter les administrés contre l'administration pour que, timidement en ses débuts, cessent les abus des fonctionnaires français en France.

Un gouvernement français, si fort soit-il, ne peut rien contre son administration. Passer de la Bretagne-administration-Paris à la Bretagne-administration-Rennes est déjà un progrès extraordinaire. La petite pieuvre rennaise sera beaucoup plus facile à contrôler démocratiquement que sa mère parisienne.



« Bataille de chiffonniers » à l'Assemblée nationale. C'est désormais au chef-lieu de région qu'on lavera son linge sale...

Si on ne le leur avait offert, les députés auraient eux-mêmes exigé, lors du vote du budget, de connaître la part des régions que désormais ils se trouveront représenter.

De nombreux députés ressentent le vote du budget comme une hypocrisie. Voter moins pour l'Équipement et plus pour la Santé publique, c'était peut-être retarder l'élargissement d'une route à l'hôpital à Roubaix, mais quel fonctionnaire eût pu le dire aux députés dans l'état de complexité affolant de ce budget centralisé où toutes les opérations étaient loin d'être individualisées.

Par contre, voter moins pour la Région parisienne et plus pour le Limousin ou la Bretagne, cela dira quelque chose à tout le monde. On refusera de voter un budget d'équipement par secteur dès lors qu'il peut être présenté d'une façon beaucoup plus fondamentale et intéressante, par régions.

Il en sera ainsi, et plus vite que l'on ne pense : les quelques propos échangés lors d'un récent débat parlementaire en disent long sur l'ambiance d'une Assemblée ainsi regroupée en « nations ». M. Sanguinetti, le 13 décembre dernier, déclarait sans ambiguës : « Notre existence n'est pas naturelle. La France ne s'est pas faite naturellement ; elle a été la conséquence d'une volonté politique qui ne s'est jamais démentie, à travers la monarchie, les empires, la République... Ce sont les provinces réunies à Paris qui ont imposé le protectionnisme paysan, le protectionnisme industriel. — P. L. : Très bien. — S. : Ce n'est pas Paris qui a fait le vin roi et la betterave reine. — L. D. : C'est faux. — R. H. : C'est la province qui fait le métro de Paris. — P. K. : Et les lignes de chemin de fer déficitaires ? — S. : Mais c'est Paris qui fait les routes de province... »

En introduisant de façon assez cocasse des députés nationaux, parfois, « parachutés », dans les Conseils régionaux, on a voulu « nationaliser » ces

dans le peloton des régions en développement la Bretagne, avant-dernière du classement 1962-1968, pour l'augmentation de la population totale ?

● Pour LES GRANDS PROJETS, c'est peu probable, sauf à appuyer avec violence le dialogue avec Paris, juge souverain en la matière...

En effet, à ce titre, le gouvernement entend aider les ports autonomes ; hors de Bretagne ; les villes nouvelles de plus de 10 000 logements ; hors de Bretagne ; les autoroutes de liaison ; hors de Bretagne ; les grandes voies navigables de grand gabarit ; hors de Bretagne ; les gros équipements urbains tels que les métropolitains, les gros aéroports ; toujours hors de Bretagne (région programme actuelle).

La Bretagne, où les deux tiers de la population vivent disséminés sur une bande de 30 kilomètres tournée vers la mer, en de multiples embouchures, n'est pas une terre de grands projets. Sauf sans doute les possibilités majeures des sites de Brest et de Douarnenez, l'Etat y fera donc des économies.

● LA SUBVENTION GLOBALE Elle serait répartie en fonction de la population des régions, ce qui est bien, mais aussi en fonction de leur développement démographique, ce qui est moins bien, car si l'on donne aux régions qui se développent ce ne peut être qu'au détriment des autres, et le déséquilibre ira croissant.

Elle sera peut-être aussi répartie en fonction des impôts prélevés dans chaque région afin d'inciter ces dernières à faire un effort en ce sens. Là aussi il y a injustice, car les régions riches peuvent payer plus d'impôts, c'est évident, et l'on aidera ainsi les riches.

● LES SUBVENTIONS SECTORIELLES Il est plus difficile ici de voir si les Bretons auront leur part du gâteau. Il est cependant clair que la part des dépenses d'équipement urbain